



Silvia Márton, Frédéric Monier
et Olivier Dard (dir.)

*Moralité du pouvoir et corruption
en France et en Roumanie*

XVIII^e-XX^e siècle

La question de la corruption est au cœur de la vie politique contemporaine en France et en Roumanie. Or, contrairement à ce que pourrait laisser croire une vision trop peu critique d'une actualité enfiévrée, cette question a une longue histoire dans chacun des deux pays. La corruption ne renvoie pas à des pratiques spécifiques et pérennes, mais à des formes d'évaluation critique des gouvernants ainsi que des élites économiques et financières. *Topos* fondateur des cultures politiques contemporaines, elle est une catégorie inachevée investie de sens toujours nouveaux.

Ce volume propose ainsi une histoire comparée de ce phénomène en France et en Roumanie. Il cherche à savoir si certaines évolutions historiques générales, comme les processus de dénonciation de la corruption, de modernisation des États et de création de morales publiques, ou bien encore les pratiques d'influence, d'intérêts et de pouvoir sont communes à ces deux sociétés européennes à la fois éloignées et proches.

La première partie interroge la genèse d'une question politique au XVIII^e et au début du XIX^e siècle. La deuxième partie aborde la question des pratiques de pouvoir et d'intérêt, telles que les contemporains les mettent en œuvre, les pensent et les discutent. La troisième partie est consacrée aux débats, aux critiques publiques, mais aussi aux régulations et aux formes de répression de la corruption : toutes entendent définir des normes pour la probité publique et le bon gouvernement.



ISBN de ce document :

979-10-231-3460-5

Couverture : « Pincé ! Le silence est d'or ! », dessin d'Auguste Roubille, *Le Rire*, 21 octobre 1905, collection privée © Look and Learn/Bridgeman Images

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

MORALITÉ DU POUVOIR ET CORRUPTION
EN FRANCE ET EN ROUMANIE

Mondes Contemporains

collection dirigée par Éric Bussière et Olivier Forcade

Dernières parutions

John Foster Dulles. Secrétaire d'État, Cold Warrior et père de l'Europe
François David

L'Afrique indépendante dans le système international
Émilie Robin-Hivert & Georges-Henri Soutou (dir.)

Jacques Seydoux diplomate (1870-1929)
Stanislas Jeannesson

Louis Jacquinot, un indépendant en politique

Julie Bour, Olivier Dard,
Lydiane Gueit-Montchal & Gilles Richard (dir.)

Penser le système international (xix^e-xxi^e siècle).

Autour de l'œuvre de Georges-Henri Soutou
Éric Bussière, Isabelle Davion,
Olivier Forcade & Stanislas Jeannesson (dir.)

L'Aéronautique militaire française outre-mer (1911-1939)
Jean-Baptiste Manchon

Les Guerres balkaniques 1912-1913
Jean-Paul Bled & Jean-Pierre Deschodt (dir.)

Sortir de la guerre

Michèle Battesti & Jacques Frémeaux (dir.)

*La guerre des polices n'a pas eu lieu. Gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité
publique sous la Troisième République (1870-1914)*

Laurent López

*Émile Guillaumin, paysan-écrivain bourbonnais,
soldat de la Grande Guerre*

Nadine-Josette Chaline

*Génération politique. Les « années 68 » dans les jeunesses
des partis politiques en France et en RFA*

Mathieu Dubois

De Munich à Dantzig. Journal (30 août 1938-18 août 1939)
Paul de Villelume ; édition établie par Simon Catros

Les Gendarmeries dans le monde, de la Révolution française à nos jours
Jean-Noël Luc & Arnaud-Dominique Houte (dir.)

Nicholas John Spykman, l'invention de la géopolitique américaine.

*Un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations
internationales*

Olivier Zajec

La Grande Guerre des assiettes

Jean-Pierre Chaline (dir.)

Jacques Foccart : archives ouvertes (1958-1974). La politique, l'Afrique et le monde
Jean-Pierre Bat, Olivier Forcade & Sylvain Mary (dir.)

Silvia Marton, Frédéric Monier et Olivier Dard (dir.)

Moralité du pouvoir et corruption en France et en Roumanie

(xviii^e-xx^e siècle)



Ouvrage publié avec le concours de l'université Paris-Sorbonne,
du Centre Norbert Elias (UMR 8562) de l'université d'Avignon et des Pays du Vaucluse
et de l'ANR

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0577-3
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017
© Sorbonne Université Presses, 2023

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

DEUXIÈME PARTIE

**État contemporain et pratiques
de pouvoir (XIX^e-XX^e siècles)**

UN AUTRE REGARD SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES :
CLIENTÉLISME, FAVEURS ET PATERNALISME
DANS LE MONDE MINIER

Marion Fontaine
IUE, Centre Norbert-Elias, université d'Avignon

Peut-on analyser les relations industrielles¹, celles qui unissent et opposent les employeurs, les salariés et leurs représentants, sous l'angle des faveurs, du patronage ou du clientélisme? En apparence, la cause est entendue. La relation de subordination salariale telle qu'elle se met peu à peu en place avec l'industrialisation relèverait soit d'une analyse en termes économiques (le travail en échange d'un salaire), soit d'une analyse politique, critiquant par exemple la domination, l'aliénation que ce type de rapport entraîne. Elle se prêterait mal en revanche à une approche par le biais du clientélisme². Ce dernier concept, au sens contemporain³, touche en effet à la confusion entre la sphère publique-politique et les intérêts privés, quand les relations industrielles, dans le système économique libéral, sont en théorie du seul côté des intérêts privés. Il consiste en un échange de faveurs, directes ou indirectes (emplois, logements, aides sociales), entre des acteurs (le patron et son client) disposant de ressources inégales et dans un but en général politique (le soutien, le vote), alors que le pouvoir du chef d'entreprise ou de l'ingénieur ne dépend pas de tels mécanismes et ne s'inscrit pas dans ce genre de contexte.

Un certain nombre de groupes engagés dans ces relations industrielles ont toutefois déjà été analysés sous l'angle de la corruption ou du clientélisme,

- 1 On a choisi ici délibérément le concept le plus large, décalqué de l'anglais (« *industrial relations* ») parce qu'il permet d'insister non seulement sur les différents partenaires de la relation (patronat, salariés, puissance publique), mais également sur le lieu – l'usine, le site industriel – de cette relation.
- 2 Voir par exemple Frédéric Monier, *La Politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Édouard Daladier (1890-1940)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007 ; Frédéric Monier, Olivier Dard et Jens Ivo Engels, *Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2014.
- 3 Pour les questions de définition, voir Frédéric Monier, « Mais la véritable corruption n'existe plus. Les patronages à l'ère de la critique », dans *ibid.*, p. 17, 23 et Jean-Louis Briquet, « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politique », dans Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki (dir.), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1999, p. 7-37.

mais de manière dissociée. Jens Ivo Engels a noté par exemple les effets de l'industrialisation sur l'entrée dans une nouvelle ère de la corruption politique⁴. Elle entraîne ainsi une proximité entre les entrepreneurs financiers, industriels et une partie des professionnels de la politique, avec à la clé des jeux d'influence mutuelle (lobbying...), des échanges effectifs de faveurs (pots-de-vin, décorations, financement des partis et autres)⁵. Sur l'autre bord l'on sait que les partis se réclamant de la classe ouvrière (socialistes et communistes), à partir du moment où ils s'ancrent, en particulier sur le plan local, ont cherché à user des ressources qui sont celles par exemple de l'institution municipale, à distribuer des faveurs à leur base électorale et ont donc déployé à leur tour des pratiques clientélistes⁶. On observera en revanche que, au moins dans le cadre français, les pratiques syndicales dans ce domaine n'ont presque pas été étudiées, surtout sur le temps long⁷.

124

Si toutes ces études apportent des éléments, elles n'abordent pas les relations industrielles dans leur globalité ; c'est ce que l'on tentera de faire ici, au moins à titre d'expérience. Celle-ci revient à postuler que ces relations, surtout si on les observe avec une certaine épaisseur chronologique, ne se résument pas forcément au seul face-à-face, adossé à la rationalité économique, du patron et du salarié, ni même à une permanente lutte des classes. Les entreprises industrielles, ancrées dans un territoire, peuvent être le terrain de relations plus variées, faisant intervenir des éléments politiques ; ces relations sont certes tissées d'affrontement, mais aussi d'échanges, de faveurs, d'influences et de pressions qui, sans relever du clientélisme à proprement parler, lui empruntent certains éléments.

4 Jens Ivo Engels, « La modernisation du clientélisme politique dans l'Europe du XIX^e et du XX^e siècle. L'impact du capitalisme et des nouvelles formes d'organisation politique », dans Frédéric Monier Olivier Dard et Jens Ivo Engels, *Patronage et corruption politiques dans l'Europe contemporaine*, op. cit., p. 37-42.

5 Outre la référence précédente, voir les articles rassemblés dans le chapitre, « Politique et influence », dans Jean-Claude Daumas (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, p. 1181-1233.

6 Pour une synthèse : Jens Ivo Engels, « La modernisation du clientélisme politique dans l'Europe du XIX^e et du XX^e siècle », art. cit., p. 44-47. Voir encore Rémi Lefebvre, « Ce que le municipalisme fait au socialisme. Éléments de réponse à partir du cas de Roubaix », dans Jacques Girault (dir.), *L'implantation du socialisme en France au XX^e siècle. Partis, réseaux et mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 129-130.

7 Sauf des travaux récents et très polémiques, qui témoignent aussi de la délégitimation de l'action syndicale telle qu'elle s'était organisée après la seconde guerre mondiale, voir Roger Lenglet et Jean-Luc Tougly, *Syndicats. Corruption, dérives, trahisons*, Paris, First Éditions, 2013. Quelques éléments par ailleurs sur le financement de la CGT d'avant 1914 et les problèmes associés dans Michel Pigenet, « Les finances, une approche des problèmes de structure et d'orientation de la CGT (1895-1914) », *Le Mouvement social*, n° 172, juillet-septembre 1995, p. 63-86.

Pour tester cet ensemble d'hypothèses, on partira du cas de l'industrie minière, en particulier celle du Nord - Pas-de-Calais. Même si ce n'est pas le seul secteur dans cette situation, il y a là des entreprises dont l'influence sur le territoire a, en concurrence ou en collaboration avec d'autres acteurs, très largement débordé le seul périmètre de l'exploitation du charbon, de l'activité productive. On a à faire en outre à des entreprises qui vivent, au second xx^e siècle, deux ruptures successives : la nationalisation des charbonnages, officialisée par la loi du 24 avril 1946, qui crée un établissement public (les Charbonnages de France), fédérant les nouvelles entreprises chargées de gérer chaque bassin d'exploitation (pour le Nord, les Houillères nationales du bassin Nord - Pas-de-Calais, HBNPC) ; le processus de fermeture, qui s'enclenche à partir des années 1960, et mène à une déstructuration à la mesure du poids qui avait celui de l'entreprise dans les régions charbonnières. Il s'agira de montrer que ces ruptures, souvent envisagées du point de vue d'une histoire sociale ou économique « classique », sont susceptibles d'être observées sous un autre jour, comme autant de moments où sont mises à l'épreuve et sont redéfinies (ou non) les relations industrielles propres aux territoires miniers.

PATERNALISME ET RÉGIME DE FAVEURS : L'IMPOSSIBLE RUPTURE

L'organisation des relations industrielles dans le bassin du Nord à la fin du xix^e siècle confirme la transformation repérée pour cette époque par Gérard Noiriel à propos de l'industrie métallurgique⁸. À ce moment s'affaiblissent les formes traditionnelles de patronage, celles qui persistaient, dans un environnement encore marqué par l'empreinte du monde rural, entre un patron et ses ouvriers-clients liés entre eux par des relations de proximité, reposant sur le salaire mais aussi l'attribution de faveurs et d'aides diverses. Au tournant du xix^e et du xx^e siècle, sur fond de structuration du mouvement ouvrier, de républicanisation de la société, de modernisation du travail, s'esquissent de nouveaux rapports, englobés dans le terme de paternalisme : ils se fondent sur une autre définition des rôles (non plus patron/ouvrier, mais maître de la production/employé), une distanciation plus grande et en même temps une volonté de contrôle plus systématique de tous les aspects de la vie ouvrière (logement, santé, éducation, loisirs), de la part de dirigeants qui aspirent moins à être des seigneurs ou des notables qu'à exercer les fonctions d'aménageurs et d'ordonnateurs, celles d'une puissance publique en fait. Tous ces éléments se

8 Gérard Noiriel, « Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de la main d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, n° 144, juillet-septembre 1988, p. 17-34.

retrouvent pour le Nord charbonnier. Après les violentes grèves d'Anzin (1884)⁹, les relations à l'intérieur du bassin se structurent et se stabilisent : mise en place des premiers représentants ouvriers (loi sur les délégués-mineurs en 1890), ébauche de relations contractuelles entre syndicats et patronat (conventions d'Arras en 1891), organisation de la protection sociale (1894). En parallèle, les compagnies s'imposent comme les véritables maîtresses des territoires, gérant non seulement la production, mais aussi le fonctionnement des cités qu'elles font bâtir autour de Lens, Béthune, Courrières, ainsi que des infrastructures (voirie, écoles, dispensaires, etc.) qui les accompagnent¹⁰.

126

Ce paternalisme – dont les mines, avec la métallurgie sont les exemples les plus emblématiques – n'exclut cependant pas la présence ou la persistance de relations qui ne sont pas à proprement parler des relations de clientèle, mais font entrer en ligne de compte les faveurs, les services, les passe-droits et les petits privilèges. Le rôle n'est guère joué par le directeur de la compagnie, ce personnage lointain, mais plutôt par les ingénieurs-responsables des fosses¹¹ et surtout ces intermédiaires que sont les contremaîtres ou encore les gardes employés par les compagnies pour protéger les installations industrielles, gérer les logements, la voirie, assurer la police des rues dans les cités, etc.¹². Ces différents acteurs concourent à faire du paternalisme un système moins brutal au sens strict – même s'il peut l'être – qu'en permanence arbitraire : l'allocation d'un logement, d'un jardin plus grand ou d'autres avantages, varie en fonction des compagnies, des relations avec les acteurs de la vie des cités qui peuvent être tentés de privilégier les uns ou les autres pour jouir d'autres faveurs en retour, pour en obtenir plus de fidélité ou plus d'efficacité dans un domaine ou dans un autre. Ce phénomène se perçoit fort bien dans la vie associative. À Oignies, près de Lille, le club de football est contrôlé, comme souvent, par un ingénieur et les agents de maîtrise de la Compagnie des mines d'Ostricourt. La correspondance échangée entre adhérents à ce club et dirigeants montre bien, à côté des protestations de déférence des seconds envers les premiers,

9 Sur leur impact dans la redéfinition des relations minières : Donald Reid, « Industrial Paternalism: Discourses and Practices in Nineteenth Century in French Mining and Metallurgy », *Review of Comparative Study of Society and History*, n° 27, octobre 1985, p. 579-607.

10 Voir par exemple Marcel Gillet, *Les Charbonnages du Nord de la France au XIX^e siècle*, Paris/Den Haag, EPHE/Mouton, 1973 ; Joël Michel, *Le Mouvement ouvrier chez les mineurs d'Europe occidentale (Grande-Bretagne, Belgique, France, Allemagne). Étude comparative des années 1880 à 1914*, thèse sous la dir. de Yves-Claude Lequin, université Lyon 2, 1987.

11 Étienne Dejonghe, « Ingénieur et société dans les Houillères du Nord - Pas-de-Calais de la "Belle Époque" à nos jours », dans André Thépot (dir.), *L'Ingénieur dans la société française*, Paris, Éditions ouvrières, 1985, p. 173-190.

12 Sur ces personnages clés, voir Richard Berthollet et Marion Fontaine, *L'Œil des Houillères*, documentaire télévisé, France 3, 2017.

comment ces sociétés sont aussi des lieux où circulent les microfaveurs (un meilleur poste pour le travail au fond, un allègement d'emploi du temps, voire le retour d'un camp de prisonniers durant l'Occupation), qui visent à augmenter le rendement sportif des joueurs, créent simultanément des allégeances (le mineur-joueur comme « fidèle » du porion ou du dirigeant), tout comme elles suscitent jalousies et rumeurs à l'encontre des privilégiés¹³.

L'un des enjeux de la nationalisation des compagnies minières est de remettre en débat, au moins un temps, ce système. Cette modification de statut ne relève pas uniquement en effet d'une décision étatique ; elle s'accompagne d'une intense ébullition sociale, qui perdure jusqu'aux grèves de 1947-1948¹⁴. Pour les militants, communistes et cégétistes en premier lieu, qui participent à cette ébullition et prennent, pour quelques années, une place majeure dans les nouvelles structures de gestion de l'entreprise, la nationalisation ne doit pas se résumer à un simple transfert de propriété¹⁵. Elle n'aura de sens que si elle est synonyme de participation et, dans le même mouvement, de modernisation et d'organisation, contre les privilèges et l'arbitraire du « temps des compagnies ». C'est également dans ce contexte qu'il faut comprendre l'adoption, le 14 juin 1946, du statut du mineur. Ce règlement met fin à l'hétérogénéité des situations sociales et salariales selon le bon vouloir des compagnies et fixe des règles en principe applicables à tous : droit au logement, au charbon et aux soins gratuits pour tous les employés et leurs ayants droit, grille de classement salarial, congés... À la tête du service de l'organisation sociale, le syndicaliste Léon Delfosse cherche, de la même façon, à égaliser et à distribuer de manière transparente les biens et les services (vacances, loisirs, maisons) offerts auparavant de manière opaque et très variable par les différentes compagnies. Dans le même temps, la critique à l'égard des faveurs et des passe-droits devient plus explicite et publique, comme l'attestent les discussions à l'intérieur du comité du groupe (l'ancienne compagnie) de Lens¹⁶. Un membre s'indigne ainsi qu'un mineur de Wingles ait pu être muté aux ateliers centraux, « parce qu'il était musicien » ; un autre dénonce le fait que le garde refuse de

13 Archives nationales du monde du travail (désormais ANMT), association sportive Sainte-Barbe d'Oignies : 1994 057 032 (Renseignements et correspondances diverses, joueurs et dirigeants, 1938-1943), 1994 957 033 (mouvements d'adhérents et relations avec les joueurs 1938-1943).

14 Voir par exemple, Rolande Treppe, *Les Trois batailles du charbon (1936-1947)*, Paris, La Découverte, 1989.

15 On se permettra de renvoyer à : Marion Fontaine, *Le Racing Club de Lens et les « gueules noires »*. *Essai d'histoire sociale*, Paris, Les Indes savantes, 2010, p. 105-118.

16 Ce type de comité rassemble, jusqu'en 1948, représentants de l'employeur, des ingénieurs et des ouvriers pour discuter de toutes les décisions concernant la vie du groupe.

respecter les décisions de la commission syndicale de répartition des logements et cherche à favoriser ses amis¹⁷.

La seule récurrence de ces dénonciations tend à montrer que la modernisation et la démocratisation rêvées ne se réalisent que de manière très relative. À cela, plusieurs explications. La pénurie de certains biens, en particulier les logements, empêche l'application du droit et accentue au contraire, dans ces années d'après-guerre, le jeu des demandes et des influences auprès de ceux qui allouent les maisons dans les cités, c'est-à-dire les gardes et les ingénieurs¹⁸. Les débats internes au comité du groupe de Lens démontrent en outre que les syndicalistes cégétistes eux-mêmes, tout occupés qu'ils sont à conforter leur influence dans les cités, participent en réalité au système et se mobilisent par exemple pour obtenir moyens de transport et facilités diverses pour les sociétés musicales ou sportives de « leur » cité¹⁹, quitte à dénoncer un instant après les privilèges des employés, par exemple la qualité des logements ou du charbon octroyé. On notera enfin que le grand bouleversement des relations industrielles espéré par les militants ouvriers ne dure guère. Les grèves violentes de l'automne 1947-1948 se soldent par une répression sans concession (plusieurs milliers de mineurs sont licenciés ou condamnés par la justice)²⁰, par la reprise en main des mines, en tous les cas par l'éviction des communistes des postes dirigeants et la suppression des comités de tous ordres²¹.

La conduite des relations industrielles durant les décennies qui suivent – jusqu'à la fin des années 1960 environ – obéit dans ces conditions à un paradoxe. D'un côté l'octroi des biens sociaux liés à la profession de mineur et à la vie dans les cités se déroule de manière plus encadrée, plus bureaucratique dans le cadre du statut du mineur et des règles d'une entreprise publique. De l'autre, on s'aperçoit que ces biens et ces avantages restent en partie des faveurs, conditionnés au soutien de tel ou tel acteur influent dans l'entreprise, acteurs

17 Centre historique minier de Lewarde (désormais CHM), 91 W 42, réunions du comité du groupe de Lens, ici celles du 10 juillet 1945 et du 19 avril 1946.

18 Voir les entretiens avec Auguste Wantiez et Wladislas Tylski, anciens gardes du service de surveillance des HBNPC, 8 février 2017.

19 Par exemple, CHM, 91 W 42, réunion du comité du groupe de Lens, comité du 22 janvier 1947, intervention du délégué-mineur Boulissière en faveur de la société de gymnastique du Grand Condé.

20 Marion Fontaine et Xavier Vigna, « La grève des mineurs de l'automne 1948 en France », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 121, 2014, p. 21-34.

21 Les comités d'entreprise ne se remettent à fonctionner, avec la participation de la CGT, qu'après 1968... Olivier Kourchid et Anne Kuhmunch, « Un système de comités : des comités de puits au comité central des services sociaux aux HBNPC, 1945-1948 », dans *L'Enfance des comités d'entreprise, de leur genèse dans les conditions de la défaite de 1940 à leur enracinement dans les années 1950*, actes du colloque national du Centre des archives du monde du travail, Roubaix, Éditions du Centre des archives du monde du travail, 1997, p. 209-236.

qui sont restés les mêmes : contremaîtres, ingénieurs et gardes désormais intégrés dans un très officiel « service de surveillance ». Les souvenirs d'Alexis Destruys, d'abord ingénieur au groupe de Lens, puis secrétaire général des HBNPC, témoignent, avec une certaine candeur, de cet aspect. Dans les années 1950 encore, c'est l'ingénieur de la fosse qui peut aider à placer une jeune fille dans la domesticité, un employé blessé à un poste moins exposé ou faciliter l'attribution d'une maison à une « famille méritante²² ». C'est lui encore qui soutient les associations de la cité, les aide à faire des « caisses noires » (en revendant de la ferraille...) et récolte en échange leur affection et leur soutien fidèle²³. Lorsque l'on observe, de la même manière, la correspondance adressée au directeur du groupe de Lens (devenu groupe de Lens-Liévin)²⁴, on constate qu'elle est composée avant tout de sollicitations, de plaintes et de demandes – pour être embauché comme garde, pour voir augmenter sa subvention, pour obtenir le soutien, pour obtenir un don supplémentaire en charbon – qui, en retour, contribuent à enraciner l'entreprise et ses représentants comme les centres ou les références majeures de la vie locale.

Ce système ne commence à vaciller qu'à la fin des années 1960. La fermeture des puits organisée par le plan Bettencourt (1968), les injonctions du ministère des Finances pour réduire le déficit des Charbonnages, amènent l'entreprise à diminuer les biens et les services dispensés aux habitants des cités. Dans le même temps, le paternalisme fait l'objet de critiques de plus en plus vives, de la part de nouveaux acteurs ou d'observateurs extérieurs, qui dénoncent la corruption morale et la dépendance qu'il entraîne, et considèrent que ce système est incompatible avec la modernité industrielle et démocratique²⁵. L'une des plus virulentes dénonciations de la perversion qu'entraîne le paternalisme s'exprime au milieu des années 1970 sous la plume de François Ewald, un temps militant maoïste dans le bassin du Pas-de-Calais. Il se livre à une attaque véhémente du « rouffionnage », c'est-à-dire :

La règle de surveillance permanente, le régime de suspicion généralisée, le principe de délation mutuelle qui assujettit chacun à chaque autre, l'ingénieur au mineur, les lie l'un à l'autre, fait l'unité des cités minières et les constitue, comme on l'a dit, en « ghettos ». Jeu du pouvoir et du savoir qui maintient l'ordre, dont tout un chacun tire profit, profit de pouvoir, de domination et de

22 Alexis Destruys, *Mémoires professionnels. 1^{re} période, de 1943 à 1968*, Paris, Glyphes Éditions, p. 80.

23 *Ibid.*, p. 188-196.

24 CHM, 1W 71, correspondance du personnel de Lens-Liévin avec le personnel et avec l'extérieur, 1953.

25 Marion Fontaine, *Fin d'un monde ouvrier. Liévin, 1974*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 52-77.

production pour les uns, profit d'intérêt, d'égoïsme, de tranquillité et de lâcheté pour les autres. Le rouffionnage, c'est à la fois ce qui gangrène le « peuple des mines », en fait une masse anonyme et impersonnelle, un troupeau immoral et dégradé, et explique la résistance de tous les instants de l'ouvrier qui ne veut pas sombrer dans le même avilissement²⁶.

Qu'il s'agisse du régime de surveillance, ou des faveurs et attributions arbitraires (qui entraînent aussi le système de délation que signale, avec une incroyable noirceur, Ewald), c'est ici tout un système de relation dont ni l'efficacité, ni la légitimité ne sont plus reconnues, au moins de l'extérieur.

L'ALLIÉ, L'INTERCESSEUR, LE PROTECTEUR :

LES AVATARS DES REPRÉSENTANTS OUVRIERS DANS LE BASSIN MINIER

130

La crise de ce système n'affecte en tous les cas pas seulement l'entreprise elle-même ; elle rebat les cartes pour l'ensemble des acteurs, à commencer par les représentants syndicaux et politiques des mineurs. Le rôle de ces derniers s'est édifié en effet sous des auspices assez particuliers, du moins dans le cadre français²⁷.

Le syndicat des mineurs, emmenés dans le Nord, à la fin du XIX^e siècle, par des acteurs comme Émile Basly, Arthur Lamendin, ou Raoul Briquet, se structure sur une double base. L'une est syndicale : elle repose sur le réseau des délégués-mineurs élus, qui font office de représentants des ouvriers, et sur des formes de négociation précoces, entérinées dès 1891, avec le patronat. L'autre est municipale : aux alentours des années 1900, les militants du syndicat investissent peu à peu, sous l'étiquette socialiste, les différentes municipalités du bassin (Lens pour Émile Basly, Liévin pour Arthur Lamendin, etc.). Jusqu'à l'entre-deux-guerres au moins, ces deux éléments sont toutefois d'importance inégale. Le fondement principal demeure l'activité syndicale, alors que l'action municipale, comme l'action partisane²⁸, demeurent entravées par la prépondérance de l'entreprise minière sur le territoire : par exemple à Lens celle-ci est la propriétaire de la moitié du territoire de la commune... Sans que l'on dispose encore sur ce point de

26 François Ewald, « La condition du mineur », préface à André Théret, *Parole d'ouvrier*, Paris, Grasset, 1978, p. 10-11.

27 Marion Fontaine, « Mineurs français et britanniques. Un réformisme syndical ? », *Mil neuf cent*, n° 30, 2012, p. 73-88.

28 Voir les remarques de Frédéric Sawicki, *Les Réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, p. 98-107.

beaucoup d'éléments²⁹, on peut remarquer que se développe un syndicalisme qui est moins fondé sur l'action revendicative, ou du moins pas uniquement, que sur les services (juridiques, de conseil), la défense des mineurs face aux ingénieurs ou aux gardes en échange de la fidélité au syndicat lors des élections des délégués-mineurs, l'ancrage municipal permettant en outre de disposer de relais locaux – le milieu des petits commerçants, le monde associatif non minier – pour étendre cette influence. On a là en tous les cas un modèle très différent – c'est un euphémisme! – du syndicalisme d'action directe ou de ce « jansénisme ouvrier », pour reprendre la belle expression de Jacques Julliard, qui a longtemps caractérisé la CGT, à laquelle d'ailleurs le syndicat des mineurs n'adhère qu'en 1908. Georges Dumoulin, représentant de ce jansénisme cégétiste du début du siècle, n'a d'ailleurs pas de mots assez durs pour dénoncer le réformisme, mais aussi la pourriture et la corruption qui, à ses yeux, caractérisent ce type de fonctionnement, ainsi la collusion entre syndicats et commerçants pour satisfaire leurs visées électoralistes et/ou leurs intérêts matériels :

À Lens, tout le conseil municipal est syndiqué, c'est-à-dire fait partie du « vieux syndicat », les conseillers qui ne sont pas mineurs ou anciens mineurs versent comme membres honoraires, c'est le comité directeur du syndicat. Tout ce monde-là est commerçant : Van Peteguem (marchand de liqueurs), Popot (alimentation) et le reste cabaretier. [...] C'est la foire à Lens le 4 décembre, c'est la foire électorale aussi, l'unité des bistrots est faite, les pièces de quarante sous du « vieux syndicat » ont leur place toute trouvée. Malheureusement, c'est la force du « vieux syndicat ». Députés, conseillers municipaux, cabaretiers, trilogie détestable contre laquelle nous luttons en vain³⁰.

Les années 1944-1948, celles de la nationalisation, infléchissent en partie cette situation. Elles voient le syndicat CGT des mineurs passer en effet dans l'orbite des communistes et ces derniers s'emparer, de manière plus ou moins durable, de toute une série de municipalités. Durant ces années, le mouvement communiste est donc en mesure d'asseoir son influence, et ses clientèles, sur les délégués-mineurs à l'échelle des fosses, comme sur les élus ; tant que ses représentants

29 Les archives de la Maison syndicale de Lens viennent tout juste d'être déposées au centre historique minier de Lewarde. On manque en général de travaux sur les formes d'influence des syndicats à l'échelle des fosses ou encore sur ces personnages clés que sont les délégués-mineurs.

30 Lettre de Georges Dumoulin à Pierre Monatte, 7 octobre 1907, citée dans Jacques Julliard, « "Modérés et radicaux" : jeune et vieux syndicats chez les mineurs du Pas-de-Calais (à travers les papiers de Pierre Monatte) », dans Jacques Julliard, *Autonomie ouvrière. Études sur le syndicalisme d'action directe*, Paris, Gallimard/Éditions du Seuil, coll. « Hautes Études », 1988, p. 85-86.

exercer quelque pouvoir au sein des HBNPC, ils peuvent en outre, on l'a vu, user des ressources de l'institution pour affermir leur présence. Des recherches restent à mener à cet égard, par exemple sur les archives de la centrale du personnel des mines du Nord - Pas-de-Calais³¹. Contrôlée par les militants communistes, elle sert aussi de gisements d'emplois pour les camarades ou les fidèles, tout en étant susceptible de peser sur la vie sociale et politique : aide aux syndicats et aux municipalités « amis », soutien alimentaire aux grévistes, quand il est refusé aux « jaunes », etc.³². La répression qui suit les grèves de 1947-1948 et la restauration entreprise par les dirigeants des Houillères limitent ce genre de pratiques, même si les communistes conservent toute leur importance à la tête de la CGT des mineurs et de nombreuses localités. Quant aux socialistes, qui restent la première force politique du bassin, ils sont contraints de reconfigurer leurs réseaux, en direction de FO, du monde enseignant et des sociabilités laïques, du monde associatif en général³³.

132

Dans ces circonstances la sphère d'action municipale tend à s'étendre et à s'autonomiser ; maires et élus se distinguent davantage des délégués-mineurs (surtout dans les localités socialistes) et reprennent en partie le rôle de ces derniers en tant que protecteurs de la population minière. Mais cette fonction ne peut s'exercer que de manière très limitée³⁴. Jusqu'aux années 1960, les représentants municipaux ne contrôlent qu'une partie du territoire – le centre-ville – et des ressources locales : que ce soit pour les logements (plus de 120 000 dans le bassin du Nord en 1969), les emplois, les aides sociales, ce sont les représentants des Houillères qui restent les véritables maîtres de ces ressources, donc des faveurs. Cette situation, qui caractérise le Nord, et qui se retrouve en Lorraine, ne cesse d'étonner les observateurs :

Or, l'une des difficultés qui fait que ces cités minières ne sont pas des villes au sens propre, c'est qu'elles n'ont pas de véritable vie urbaine, note l'une d'entre elles. Le terrain appartient aux Houillères et tous les bâtiments publics appartiennent aux Houillères. Alors, le conseil municipal existe bien, comme dans toutes les villes, mais il n'a pas grand-chose à faire, il n'a guère de finances à

31 ANMT, 1997 932, archives de la coopérative centrale du personnel des mines du Nord - Pas-de-Calais.

32 Outre la note précédente, ANMT, 1989 001 0002, lettres des responsables de la coopérative La Prévoyante à propos de la CCPM (29 janvier et 14 juin 1947). Voir aussi le témoignage (certes partial, mais corroboré) d'Alexis Destruys, *Mémoires professionnels*, op. cit., p. 99.

33 Frédéric Sawicki, *Les Réseaux du parti socialiste*, op. cit., p. 107 et sq.

34 Outre la note précédente, Fabien Desage, *La Bataille des corons. Le contrôle des logements miniers, enjeu politique majeur de l'après-charbon dans l'ancien bassin minier du Nord - Pas-de-Calais*, mémoire pour le DEA de sciences politiques, sous la dir. de Frédéric Sawicki, IEP de Lille, 1999, p. 40-41.

gérer. Dans les communes du Bassin lorrain, que je connais bien, il a fallu faire une restitution pour que le cimetière ne soit pas également la propriété de la mine, et il a fallu essayer de donner deux ou trois bâtiments publics à gérer au conseil municipal³⁵.

Que les élus ne soient pas en mesure de satisfaire les demandes, et qu'ils évoluent toujours en somme dans un contexte de « clientélisme contrarié³⁶ », ne signifient pour autant que leur rôle est nul. La correspondance adressée à la direction des HBNPC à Douai concernant deux sujets cruciaux que sont le logement d'une part, l'allocation en charbon de l'autre, l'atteste³⁷. Le dossier, qui court des années 1950 aux années 1980, et même s'il n'est pas très épais, laisse deviner en effet une véritable « politique des plaintes » à l'échelle minière. Bien sûr, le destinataire prioritaire de ces plaintes, c'est le directeur des Houillères, ce personnage un peu mystérieux auquel on s'adresse pour obtenir une aide ou la réparation d'une injustice, imputée le plus souvent à l'autoritarisme ou à l'excès du pouvoir du garde : le retrait ou la diminution de l'allocation en charbon, la perte du logement (qui est retiré par exemple aux veuves, si elles se remarient avec un non-mineur...) ou sa mauvaise qualité. Si certaines de ces plaintes parviennent directement à Douai, la plus grande part passe par le biais d'un intercesseur : maire, conseiller général, député, inspecteur d'académie... Ce sont eux qui les font parvenir, ajoutent quelques mots, expliquent le caractère pressant de la demande, le mérite de l'intéressé(e)... Si les élus ici ne sont pas directement les dispensateurs des faveurs, ils sont les messagers et les intermédiaires nécessaires et confortent ainsi leur statut de protecteurs de la population minière.

La nationalisation et le statut du mineur ont bien visé, en théorie, à créer une allocation transparente et équitable des biens et des droits, mais s'ils aboutissent à une certaine réorganisation du système autour de trois piliers (syndicaux, municipaux et miniers), ils ne l'ont pas fait disparaître, pas plus que les critiques qui l'accompagnent. Le paternalisme crée son propre jeu de demandes et de plaintes qui toutes dénoncent ce qui est perçu comme une injustice, un arbitraire et entendent qu'on leur apporte réparation. En 1983 encore, le gendre d'une veuve de mineur, arrivée de Pologne en 1892, écrit au Premier ministre, Pierre Mauroy, resté en même temps le maire de Lille, la figure clé de la vie politique nordiste et qui transmet la missive au directeur des HBNPC. L'auteur de la

35 Intervention d'Odette Voillard, à la suite de Pierre Bruyelle, « Charbon et urbanisation dans l'Europe du Nord-Ouest », dans Louis Trénard (dir.), *Charbon et sciences humaines*, Paris, Mouton, 1966, p. 343.

36 Fabien Desage, *La Bataille des coronas*, op. cit., p. 41.

37 ANMT, 2004001 368, direction des HBNPC, « Logements et avantages en nature ».

lettre explique que sa belle-mère vit désormais à Wattignies, dans la banlieue lilloise, mais qu'elle souhaiterait garder son logement à Marles, dans le Pas-de-Calais :

Sa maison des mines, elle voudrait la conserver tant qu'elle vit, allez lui faire comprendre les lois ? Elle dit qu'elle est rentrée dans cette maison depuis soixante ans et qu'elle aimerait y finir ses jours, mais les Houillères nationales ne l'entendent pas de cette oreille et pour la faire partir on lui a supprimé son allocation de chauffage depuis janvier 1979 [...] Elle voudrait au moins récupérer son allocation chauffage, c'est son dû³⁸.

134

On comprend mieux, en saisissant la virulence et l'importance de ces plaintes, à quel point la progressive fermeture des puits, qui s'étale jusqu'en 1990 dans le Nord, recèle des conséquences bien plus massives que la destruction des emplois³⁹. C'est tout un jeu d'affrontements et de coopérations, de division implicite des tâches, de définition des rôles sociaux des uns et des autres, qui s'effondre. Alors que l'extinction des Houillères signifie celle du syndicat CGT des mineurs (même si celui-ci perdure, jusqu'à aujourd'hui, en tant que garant pour les retraités et leurs ayant-droits), les élus locaux demeurent seuls maîtres du terrain. Les effets conjugués de la disparition des mines, puis de la décentralisation leur donnent une marge de manœuvre qu'ils n'avaient jamais eu auparavant et surtout font d'eux les distributeurs privilégiés des ressources en emplois et en aides sociales. Ils cherchent dans le même temps, et finissent par parvenir, à remettre la main sur le gigantesque patrimoine mobilier des Houillères que leur disputent les derniers gestionnaires des Charbonnages de France⁴⁰. La situation de l'ancien bassin minier dès lors se banalise et les formes de clientélisme électoral/partisan qui s'y développent tendent à rejoindre le modèle commun. Le poids et l'héritage des relations industrielles minières continuent néanmoins de se faire jour : si les élus peuvent vraiment, avec la disparition des HBNPC, devenir des « patrons⁴¹ », ils doivent aussi compter avec des attentes et des plaintes auxquelles désormais ils sont seuls à répondre, s'exposant de ce fait aux mécomptes, aux désillusions et avec le risque cette fois de subir, de plein fouet, leur effets politiques...

38 ANMT, 2004 001 406, lettre de Jean Kras (Wattignies) à Pierre Mauroy, 30 août 1983.

39 Pour une analyse sur le vif de ces effets multiples, Jean-Claude Rabier (dir.), *La Remonte. Le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais entre passé et avenir*, Villeneuve d'Ascq, les Presses universitaires du Septentrion, 2002.

40 La question ne sera vraiment réglée qu'au tout début des années 2000, après bien des péripéties : Fabien Desage, *La Bataille des corons*, op. cit.

41 Voir par exemple Ariane Chemin, « Après trente ans de règne, Jean-Pierre Kucheida, l'homme de fer de Liévin, vacille », *Le Monde*, 15 mai 2012.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Le pain et le sel Silvia Marton & Frédéric Monier	7
---------------------------------------------------------------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

GENÈSE D'UNE QUESTION POLITIQUE (XVIII^e-XIX^e SIÈCLE)

Corruption et malversations au XVIII ^e siècle : Réflexions autour de l'exemple languedocien Stéphane Durand	23
Du micropolitique à la corruption : Joseph II et l'idéal de l'État de police dans le Banat Benjamin Landais	37
Sanctionner le conflit d'intérêts dans la Valachie des années 1830. Une étude de cas : les sous-préfets Bogdan Mateescu	51

DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT CONTEMPORAIN ET PRATIQUES DE POUVOIR (XIX^e-XX^e SIÈCLES)

Les recommandations à la fin du XIX ^e siècle au sein des Postes et Télégraphes du Vaucluse, entre pratiques de faveur et règles administratives Christophe Portalez	69
« <i>Funcționarism</i> » : La rhétorique de la corruption morale et institutionnelle au XIX ^e siècle en Roumanie Andrei Dan Sorescu	83
L'élitisme des réseaux : Les difficultés de la professionnalisation de la politique en Roumanie (1866-1914) Silvia Marton	97
Élus et recommandations dans le département de la Meuse au XX ^e siècle : Méthodologie et perspectives d'analyses Julie Bour	111
Un autre regard sur les relations industrielles : Clientélisme, faveurs et paternalisme dans le monde minier Marion Fontaine	123

TROISIÈME PARTIE
DISCOURS CRITIQUES ET RÉGULATIONS (XIX^e-XX^e SIÈCLES)

Le pouvoir à l'abri des sanctions. Les débuts du contrôle parlementaire en Roumanie Alexandra Iancu	137
Les pratiques de corruption dans la caricature électorale. Le scrutin de 1919 en Roumanie Domnica Gorovei	151
La fabrique socialiste de la morale : Intérêts, conflits et normes dans le parti de Léon Blum Frédéric Monier	177
Un cas majeur de corruption dans la Roumanie de l'entre-deux-guerres : L'affaire Škoda Matthieu Boisdrón	191
Dénoncer l'improbité publique dans une « ville maudite » : Acteurs, rhétoriques et contextes de la critique de la politique marseillaise depuis les années 1980 Cesare Mattina	205
Conclusion Olivier Dard	219